

# **BUDGET RECTIFICATIF 2/2014**

# BUDGET RECTIFICATIF 2/2014

Le principal objectif de ce budget rectificatif est d'intégrer les recettes nouvelles, de prendre en compte les transferts budgétaires effectués jusqu'ici en 2014 et de proposer un nouveau transfert.

Le budget annexé utilise comme référence le budget rectificatif 1 - 2014 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 6 juin 2014.

## Recettes

La principale source de revenu de l'ETF est la subvention octroyée par la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres institutions pour des activités relevant de son mandat.

### 1a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

Aucune modification de la subvention que l'ETF reçoit de la Commission européenne.

### 1b. Recettes affectées – FRAME (titre 4)

Doté d'un budget de 1 400 000 EUR, le projet FRAME (Compétences pour l'avenir) a débuté en 2013 et devrait s'achever à la fin 2014.

Ce budget rectificatif intègre la somme de 150 200 EUR représentant le dernier versement pour le projet. Les activités devraient s'achever en décembre 2014, tandis que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés courant 2015.

### 1c. Recettes diverses (titre 9)

À partir de 2014, l'ETF peut intégrer les intérêts produits par la subvention reçue de la part de la Commission (article 58 du règlement financier de l'ETF). Les intérêts courus pour les trois premiers trimestres de 2014 s'élèvent à 14 552,88 EUR et ils pourront être affectés au remplacement du mobilier de bureau.

## Dépenses

Les activités réalisées jusqu'ici sont conformes au programme de travail adopté par le conseil de direction le 22 novembre 2013 et au premier budget rectificatif.

### 2a. Subvention de l'ETF (titres 1, 2, 3)

Depuis le précédent budget rectificatif, l'ETF a effectué trois transferts afin de maximiser l'utilisation du budget de l'ETF conformément aux priorités des pays partenaires:

- Transfert 3/2014 (28 août 2014) - suite à la consultation écrite et à l'approbation du conseil de direction - GB/14/DEC/09. L'ETF a demandé au conseil de direction d'approuver l'affectation des fonds actuellement disponibles à la liste des activités proposées dans le but de maximiser l'utilisation du budget de l'ETF dans le cadre de son travail avec les pays partenaires (indiqué dans les hypothèses révisées comme Tr3);
- Transfert 4/2014 (16 octobre 2014) – effectué sous l'autorité de la directrice – consistant en (1) un remaniement interne au titre 1 lié au remboursement de l'allocation scolaire, aux

coûts salariaux réels et aux missions liées aux activités d'apprentissage et de développement, (2) une réaffectation interne au titre 3 (crédits d'engagement) liée à la maximisation des effets des activités de l'ETF dans les pays partenaires activant des priorités en attente et (3) une réaffectation interne au titre 3 (crédits de paiement) liée au rythme actuel de paiement des activités de l'ETF (indiqué dans les hypothèses révisées comme Tr4).

- Transfert 5/2014 (4 novembre 2014) – effectué sous l'autorité de la directrice – consistant en une réaffectation interne au titre 3 (crédits d'engagement) pour la rédaction et correction en russe pour les communautés entrepreneuriales afin d'obtenir un certain impact sur l'audience concernée.

La redistribution présentée des dépenses intègre ces transferts et propose (comme indiqué dans les hypothèses révisées comme « nouveau transfert ») :

- une réaffectation supplémentaire de crédits au titre 3, aux activités opérationnelles (crédits d'engagement et de paiement), provenant des économies du titre 1, liées principalement aux rémunérations : diminution rétractive du coefficient correcteur pour l'Italie – baisse de 4% confirmée le 18 novembre, indemnités annuelles de déplacement et de (ré)installation du personnel.

Cette réaffectation permettra la réservation de services logistiques en temps nécessaire pour la conférence « Torino Process 2015 – Moving skills forward together » (Processus de Turin 2015 - Faire avancer les compétences ensemble) prévue pour juin 2015).

- un remaniement interne au titre 1 lié au coût réel des salaires, une révision des demandes en intérimaires et frais de déménagement afin d'anticiper les allocations scolaires et autres modifications rétroactives sur les rémunérations.
- un remaniement interne au titre 2, afin de d'utiliser les économies faites sur les frais de maintenance, eau, gaz, électricité et autres fais liés à l'édifice afin de remplacer les fournitures de bureau obsolètes. Le raisonnement est le même pour une partie des montants dégagés suite à la diminution du coefficient correcteur.

De plus, le titre 2 est augmenté de 14 552,88 EUR disponibles en tant qu'intérêts produits par la subvention au cours des trois premiers trimestres de 2014, qui pourront être affectés au remplacement de mobilier de bureau vétuste.

## 2b. Recettes affectées – FRAME (titre 4)

En 2014, l'ETF a reçu 150 200 EUR de la DG Élargissement en tant que dernier versement des 1 400 000 EUR prévus pour le projet FRAME à mettre en œuvre durant la période 2013-2014. Les fonds reçus soutiendront l'achèvement du projet comme décrit dans le programme de travail.

## Présentation

Le budget rectificatif annexé contient les détails des hypothèses initiales ainsi que les modifications susmentionnées et les hypothèses révisées.

D'après les données présentées, l'ETF devrait gérer en 2014 une subvention de 20 143 500 EUR, des intérêts produits de 14 552,88 EUR et des recettes affectées de 2 388 420,85 EUR.

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

## TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne

<b>Chap. 10</b>	<b>Stratégie de pré-adhésion (15.03.02. (ex B7-033))</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
1 00	<i>Phare</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 00 1	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 00 2	Contribution Phare (Bulgarie, Roumanie) à la subvention ETF au titre 3		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 00 3	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 00 4	Contribution Phare (Croatie) à la subvention ETF au titre 3		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 01	<i>Pré-adhésion</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 01 1	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF aux titres 1 et 2		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 01 2	Contribution de pré-adhésion (Turquie) à la subvention ETF au titre 3		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
<b>Chap. 11</b>	<b>Action externe - Tacis, CARDS et MEDA - (15.03.03. (ex B7-664))</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
1 10	<i>Soutien Commission et initiatives Europe élargie</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 10 1	Action externe (Tacis, CARDS) - subvention aux titres 1 et 2		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 10 2	Action externe (Tacis, CARDS) - subvention au titre 3		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
<b>Chap.1 2</b>	<b>Fondation européenne pour la formation (15.02.12, ex 15.02.27)</b>	<b>20 018 500.00</b>	<b>20 018 500.00</b>			<b>20 018 500.00</b>	<b>20 018 500.00</b>
1 20	<i>Fondation européenne pour la formation</i>	<i>20 018 500.00</i>	<i>20 018 500.00</i>			<i>20 018 500.00</i>	<i>20 018 500.00</i>
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2	15 160 000.00	15 160 000.00			15 160 000.00	15 160 000.00
1 20 2	Subvention ETF au titre 3	4 858 500.00	4 858 500.00			4 858 500.00	4 858 500.00
<b>Chap.1 3</b>	<b>DG EAC - Fondation européenne pour la formation</b>	<b>125 000.00</b>	<b>125 000.00</b>			<b>125 000.00</b>	<b>125 000.00</b>
1 30	<i>Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années</i>	<i>125 000.00</i>	<i>125 000.00</i>			<i>125 000.00</i>	<i>125 000.00</i>
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>
1 30 2	Contribution au titre 3	125 000.00	125 000.00			125 000.00	125 000.00
<b>TITRE 1</b>	<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>20 143 500.00</b>	<b>20 143 500.00</b>			<b>20 143 500.00</b>	<b>20 143 500.00</b>

## TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

<b>Chap. 8 0</b>		<b>0</b>					
8 00	<i>L'apport en nature de la Communauté européenne</i>						
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne						
<b>TITRE 8</b>	<b>TOTAL DU TITRE 8</b>						

## Budget review RECORDED

RECETTES		Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)	Amendements 2 / 2014	Budget révisé 2 / 2014	
Poste/Art.			ENG	PAI	ENG	PAI

## TITRE 9 RECETTES DIVERSES

<b>Chap. 9 0</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>14 552.88</b>	<b>14 552.88</b>
9 00	Recettes diverses		p.m.	p.m.	+ 14 552.88	+ 14 552.88	14 552.88	14 552.88
9 000	Recettes diverses		p.m.	p.m.	+ 14 552.88	+ 14 552.88	14 552.88	14 552.88
<b>TITRE 9</b>		<b>TOTAL DU TITRE 9</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>14 552.88</b>	<b>14 552.88</b>

## **TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES**

#### TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

<b>Chap. 4 2</b>	<b>Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations</b>	<b>2 213 538.63</b>	<b>2 213 538.63</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>2 363 738.63</b>	<b>2 363 738.63</b>
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	952 520.00	952 520.00	+ 150 200.00	+ 150 200.00	1 102 720.00	1 102 720.00
4 20 0	Le projet GEMM	952 520.00	952 520.00			952 520.00	952 520.00
4 20 1	Le projet FRAME			+ 150 200.00	+ 150 200.00	150 200.00	150 200.00
4 21	Financement des années précédentes	1 261 018.63	1 261 018.63			1 261 018.63	1 261 018.63
4 21 0	Le projet GEMM	472 663.40	472 663.40			472 663.40	472 663.40
4 21 1	Le projet FRAME	788 355.23	788 355.23			788 355.23	788 355.23
<b>Chap. 4 3</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes</b>		<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>		
4 30	Coopération avec des institutions italiennes		<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>		
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes		<i>p.m.</i>		<i>p.m.</i>		
<b>Chap. 4 9</b>	<b>Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes</b>	<b>24 682.22</b>	<b>24 682.22</b>			<b>24 682.22</b>	<b>24 682.22</b>
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	24 682.22	24 682.22			24 682.22	24 682.22
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	24 682.22	24 682.22			24 682.22	24 682.22
<b>TITRE 4</b>	<b>TOTAL DU TITRE 4</b>	<b>2 238 220.85</b>	<b>2 238 220.85</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>2 388 420.85</b>	<b>2 388 420.85</b>

TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET	2 238 220.85	2 238 220.85	+ 150 200.00	+ 150 200.00	2 388 420.85	2 388 420.85
TOTAL GÉNÉRAL	22 381 720.85	22 381 720.85	+ 164 752.88	+ 164 752.88	22 546 473.73	22 546 473.73

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
<b>TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION</b>								
<b>Chap. 1 1 Personnel en activité</b>		<b>13 015 000.00</b>	<b>13 015 000.00</b>	<b>- 644 100.00</b>	<b>- 644 100.00</b>	<b>12 370 900.00</b>	<b>12 370 900.00</b>	
Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs		9 814 306.00	9 814 306.00	- 216 000.00	- 216 000.00	9 598 306.00	9 598 306.00	
1 10 0 Traitements de base		7 886 000.00	7 886 000.00	- 248 000.00	- 248 000.00	7 638 000.00	7 638 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 &amp; 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: * Le tableau des effectifs de l'ETF compte 94 postes (61 AD et 33 AST). Compte tenu du budget disponible, au moins 2,5 équivalents temps plein (ETP) ne peuvent être financés en 2014. Le nombre total d'ETP couverts est donc de 91,5. Le nombre d'ETP éventuellement non couverts pourrait être revu à la hausse si l'adaptation avec effet rétroactif des traitements de 2011 a lieu en 2014 et non en 2013 comme prévu actuellement. Les 2,5 ETP non payés se fondent sur l'expérience acquise, notamment en ce qui concerne la rotation, la durée de vacance des postes jusqu'à la sélection et la mise à disposition de nouveaux membres du personnel, le travail à temps partiel, les congés parentaux et les congés sans solde. On estime que 1,5 ETP peuvent être utilisés pour les temps partiels/congés sans solde, etc., et que 1 ETP devra être préservé en reportant l'entrée en service.</p> <p>Prévisions revisées : Sommes correspondant à l'adaptation rétroactive des rémunérations (une partie représente les sommes récupérées des années précédentes et une partie les réductions appliquées à l'année 2014) et aux fonds restitués à l'ETF à l'issue de procès et aux coûts salariaux réels (Tr3 - 215 000 EUR, Tr4 - 25 000 EUR)</p>
1 10 1 Allocations familiales		876 000.00	876 000.00	+ 50 000.00	+ 50 000.00	926 000.00	926 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: * On estime que les membres du personnel ayant droit aux allocations familiales et scolaires en 2013 continueront à y avoir droit en 2014. Dès lors, les besoins estimés pour 2014 sont basés sur la prévision selon laquelle la majorité du personnel recruté en 2014 aura droit à ces allocations et tiennent compte également de l'impact des adaptations de traitement de 2011 et 2012 qui auront une incidence sur le budget 2014.</p> <p>Prévisions revisées : Moyen le plus efficace pour prendre en charge le remboursement des frais d'éducation sur une base mensuelle de 1/12 (estimer le coût global de l'année scolaire dans sa totalité plutôt que les dépenses réelles mensuelles ou trimestrielles). Cela résulte pour cette année en une augmentation du coût mensuel de 1/12 pour la période septembre-décembre - Tr4 + 45 000 EUR</p>
1 10 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation		1 052 306.00	1 052 306.00	- 18 000.00	- 18 000.00	1 034 306.00	1 034 306.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20).</p> <p>Prévisions: * On estime que les membres du personnel qui bénéficiaient d'indemnités de dépaysement en 2013 continueront à en bénéficier en 2014. Dès lors, les besoins estimés pour 2014 sont basés sur la prévision selon laquelle la majorité du personnel recruté en 2014 aura droit à ces allocations et tiennent compte également de l'impact des adaptations de traitement de 2011 et 2012 qui auront une incidence sur le budget 2014.</p> <p>Prévisions revisées : voir hypothèses sur la ligne budgétaire 1100 (Tr4 - 14 000 EUR)</p>
1 10 3 Indemnités de secrétariat		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 111 Autres agents		1 836 894.00	1 836 894.00	- 26 000.00	- 26 000.00	1 810 894.00	1 810 894.00	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 11 0	Agent contractuel	1 701 894.00	1 701 894.00	- 17 000.00	- 17 000.00	1 684 894.00	1 684 894.00	<p>Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, allocations, coûts relatifs à la sécurité sociale pour les agents contractuels + congé annuel non pris à la fin de leur contrat par les agents auxiliaires et adaptations des traitements qui en résultent.</p> <p>Prévisions: * 39 agents contractuels seront embauchés d'ici fin 2013. Le budget actuellement disponible ne permettrait de couvrir que 37,5 ETP. Cependant, à la suite de la dernière coupe budgétaire, d'un montant de 200 000 EUR, prévue sur cette ligne budgétaire, le nombre d'ETP non couverts devrait se limiter à 5. Si le budget ne change pas, 32,5 ETP seulement pourront être couverts. Cette ligne budgétaire inclut également les coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service tels que les indemnités d'installation, les indemnités journalières, les frais de voyage à l'entrée en service et à la cessation de service, l'indemnité de déplacement annuelle, etc.</p> <p>* Services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer certains aspects du droit du travail à des agents contractuels ayant choisi de bénéficier de la sécurité sociale italienne.</p> <p>Prévisions revisées : effets sur l'allocation scolaire (voir ligne budgétaire 1101) (Tr4 + 2 000 EUR)</p>	
1 11 2	Agents locaux	135 000.00	135 000.00	- 9 000.00	- 9 000.00	126 000.00	126 000.00	<p>Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux.</p> <p>Prévisions: * 2 agents locaux. Légère augmentation sur base de la tendance historique pour tenir compte de l'adaptation prévue des rémunérations pour les agents locaux.</p> <p>* Services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.</p> <p>Prévisions revisées : disponibilité basée sur les coûts salariaux réels (nouveau transfert)</p>	
Art. 113	<i>Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension</i>	410 000.00	410 000.00	+ 12 500.00	+ 12 500.00	422 500.00	422 500.00		
1 13 0	Assurance maladie	270 000.00	270 000.00	+ 6 000.00	+ 6 000.00	276 000.00	276 000.00	<p>Ce crédit couvre l'assurance maladie en vertu de l'art. 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28)</p> <p>Prévisions: * On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé pour 91,5 ETP.</p> <p>Prévisions revisées : basée sur les coûts salariaux réels (Tr4 + 6 000 EUR)</p>	
1 13 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	36 000.00	36 000.00	+ 5 500.00	+ 5 500.00	41 500.00	41 500.00	<p>Ce crédit couvre l'assurance accidents et maladies professionnelles en vertu de l'article 73 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28)</p> <p>Prévisions: * On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé pour 91,5 ETP.</p> <p>Prévisions revisées :</p>	
1 13 2	Assurance chômage pour les agents temporaires	104 000.00	104 000.00	+ 1 000.00	+ 1 000.00	105 000.00	105 000.00	<p>Ce crédit couvre l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes</p> <p>Prévisions: * On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé pour 91,5 ETP.</p> <p>Prévisions revisées : basée sur les coûts salariaux réels (Tr4 + 1 000 EUR)</p>	
1 13 3	Pension	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
Art. 114	<i>Allocations et indemnités diverses</i>	135 800.00	135 800.00	- 37 400.00	- 37 400.00	98 400.00	98 400.00		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 14 0	Allocations de naissance et décès	800.00	800.00	- 400.00	- 400.00	400.00	400.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28).  Ce crédit est destiné à couvrir: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: - la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, - les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine. Prévisions: * Les allocations de naissance et de décès sont basées sur la tendance historique de 4/an.  Prévisions révisées : basée sur les coûts salariaux réels (Tr3 - 10 000 EUR, - 22 000 EUR nouveau transfert)
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	135 000.00	135 000.00	- 37 000.00	- 37 000.00	98 000.00	98 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires.  Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Prévisions: * Compte tenu du projet révisé de statut du personnel 2014, le nombre de membres du personnel bénéficiant de cette allocation devrait diminuer. À ce jour, aucune indication n'a encore été donnée en ce qui concerne la façon dont la distance géographique peut être calculée en pratique. Il se peut dès lors qu'il faille procéder à certains ajustements (augmentation ou nouvelle diminution) de ce crédit dès que les règles de mise en œuvre seront connues. Prévisions révisées : basée sur les coûts salariaux réels (Tr3 - 10 000 EUR, - 22 000 EUR nouveau transfert)
1 14 2	Frais de logement et de transport		p.m.			p.m.		
1 14 3	Indemnités forfaitaires de fonction		p.m.			p.m.		
1 14 4	Indemnités forfaitaires de déplacement		p.m.			p.m.		
1 14 7	Indemnités pour service continu ou par tours et pour astreinte sur le site et/ou à domicile							Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 56 bis, et Régime applicable aux autres agents (art. 16).
Art. 115	Heures supplémentaires		p.m.			p.m.		
1 15 0	Heures supplémentaires		p.m.			p.m.		
Art. 117	Prestations d'appoint	265 000.00	265 000.00	+ 13 500.00	+ 13 500.00	278 500.00	278 500.00	
1 17 0	Interprètes indépendants et opérateurs de conférences		p.m.			p.m.		
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation							Ce crédit est censé couvrir les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne. Prévisions: * Aucun budget disponible à ce stade pour les stages.
1 17 5	Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur		p.m.			p.m.		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	265 000.00	265 000.00	+ 13 500.00	+ 13 500.00	278 500.00	278 500.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité).</p> <p>Prévisions: * Services fournis, par exemple, par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs, services de gestion financière, etc.) + contrat de service interagences pour le secrétariat de la Fondation de coordination + coût du badge CE</p> <p>* En raison des restrictions budgétaires, on ne peut prévoir à ce stade que 1,5 ETP de personnel intérimaire environ. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne.</p> <p>* Prestataires de services (services de réception); calculs effectués sur la base de 250 jours de service.</p> <p>* Services de relogement pour les nouveaux arrivants (estimés à 10 000 EUR en fonction du nombre de nouveaux arrivants et du type de service requis).</p> <p>* Ce crédit couvre la consultation RH et/ou les études de satisfaction sur l'emploi et le suivi. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, ce crédit ne représente que le coût minimal annuel nécessaire pour le coût interagences à travers un contrat cadre commun pour les enquêtes menées auprès du personnel. Une enveloppe supplémentaire estimée à 15 000 EUR serait nécessaire pour le lancement d'une nouvelle enquête de satisfaction en 2014.</p> <p>Prévisions revisées : Soutien de personnel intérimaire lié à l'augmentation de la charge de travail en raison d'absences prolongées du personnel (Tr3 + 25 000 EUR)</p>	
Art. 118	<i>Frais de recrutement et de mutation</i>	213 000.00	213 000.00	- 93 700.00	- 93 700.00	119 300.00	119 300.00		
1 18 0	Frais divers de recrutement	50 000.00	50 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	45 000.00	45 000.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 27 à 31 et 33.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir divers frais de recrutement, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les frais de publication,</li> <li>- les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, machines et équipements divers</li> <li>ea, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.),</li> <li>- les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection</li> <li>- les examens médicaux de pré-recrutement.</li> </ul> <p>Prévisions: * Remboursement des candidats et autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· coût moyen sur la base des tendances historiques;</li> <li>· maximum 5 procédures de sélection prévues;</li> <li>· en moyenne, 6 candidats ont droit à un remboursement par procédure;</li> <li>· frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen BRX/LUX/TUR);</li> <li>· coûts des visites médicales préalables au recrutement;</li> <li>· fournitures spécifiques pour les épreuves/entretiens requis/publications,</li> <li>· membres externes du comité d'évaluation du recrutement sur la base des tendances historiques. Si un centre d'évaluation est organisé, des fonds supplémentaires seront requis.</li> </ul>	
1 18 1	Frais de voyage	5 000.00	5 000.00	- 3 700.00	- 3 700.00	1 300.00	1 300.00	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 71.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions.</p> <p>Prévisions: * Coûts associés au voyage du personnel à l'entrée en service et au départ. Estimation tenant compte du nouveau SF, mais sans connaître à ce stade la façon dont la distance géographique devra être calculée en pratique. Il se peut dès lors qu'il faille procéder à certains ajustements (augmentation ou nouvelle diminution) de ce crédit dès que les règles de mise en œuvre seront connues.</p> <p>Prévisions revisées : disponibilité associée aux coûts réels (nouveau transfert)</p>	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 18 2	Indemnités d'installation	63 000.00	63 000.00	- 26 200.00	- 26 200.00	36 800.00	36 800.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.  Ce crédit couvre les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs. Prévisions: * Coûts associés à l'indemnité d'installation des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2013 et qui commenceront en 2014, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2014 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Coût estimé pour 5 doubles (ré-)installations. Prévisions revisées : disponibilité associée aux coûts réels (Tr3 - 10 000 EUR, - 12 000 EUR nouveau transfert)
1 18 3	Frais de déménagement	55 000.00	55 000.00	- 44 000.00	- 44 000.00	11 000.00	11 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 9 de l'annexe VII.  Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF. Prévisions: * Coûts associés au déménagement des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2013 et qui commenceront en 2014, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2013 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Sur la base du projet de SF révisé, une nouvelle façon de contribuer au coût de déménagement entrera en vigueur, mais on en ignore encore les modalités pratiques. Il se peut dès lors qu'il faille procéder à certains ajustements (augmentation ou nouvelle diminution) de ce crédit dès que les règles de mise en œuvre seront connues. Estimation pour 5 agents temporaires et 3 agents contractuels. Prévisions revisées : voir hypothèses sur la ligne budgétaire 1100 (Tr3 - 20 000 EUR, Tr4 - 15 000 EUR)

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	40 000.00	40 000.00	- 14 800.00	- 14 800.00	25 200.00	25 200.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 10 de l'annexe VII.  Ce crédit couvre les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation. Prévisions: * Coûts associés aux nouveaux arrivants à leur entrée en service et dépendant de leur situation familiale et de leur lieu du recrutement. Besoins planifiés actuellement pour 32 mois au taux quotidien pour le personnel ayant droit à des allocations familiales. Prévisions révisées : voir hypothèses sur la ligne budgétaire 1100 (Tr3 - 10 000 EUR, Tr4 - 5 000 EUR)	
Art. 119	Coefficients correcteurs	340 000.00	340 000.00	- 297 000.00	- 297 000.00	43 000.00	43 000.00		
1 19 0	Coefficients correcteurs	340 000.00	340 000.00	- 297 000.00	- 297 000.00	43 000.00	43 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 64 et 65, et l'art. 17, paragraphe 3, de l'annexe VII.  Ce crédit couvre le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/diminutions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvre également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi. Prévisions: * On sait que cette pondération s'applique à l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé pour 91,5 ETP au taux connu actuellement. En fonction de l'augmentation ou de la diminution du facteur de pondération pour l'Italie, il faudra revoir le crédit. Prévisions révisées : disponibilité associée à un facteur de pondération moins élevé (Tr3 - 90 000 EUR, - 30 000 EUR nouveau transfert)	
1 19 1	Adaptation salariale							Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1).  Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier. Il est purement provisoire et rétrodaté au 1er juillet. Prévisions: * Selon les estimations actuelles, il n'y aura pas d'adaptation de salaire pour l'année 2014; cette ligne est reprise pour mémoire en 2014.	
<b>Chap. 1 3 Missions et déplacements</b>		<b>110 000.00</b>	<b>110 000.00</b>	<b>+ 5 000.00</b>	<b>+ 5 000.00</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>		
Art. 130	Frais de missions et de déplacement	110 000.00	110 000.00	+ 5 000.00	+ 5 000.00	115 000.00	115 000.00		
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	110 000.00	110 000.00	+ 5 000.00	+ 5 000.00	115 000.00	115 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII.  Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Prévisions: Depuis 2011, les frais de mission sont répartis sur deux lignes: les missions administratives (1300) et les missions opérationnelles (3200). Les missions administratives couvrent les missions de développement du personnel et les missions à caractère administratif. L'estimation pour les missions administratives se base sur les tendances historiques. Prévisions révisées : Soutien accru lié aux activités d'apprentissage et de développement (Tr4 + 5 000 EUR)	
<b>Chap. 1 4 Infrastructure à caractère socio-médical</b>		<b>306 000.00</b>	<b>306 000.00</b>	<b>+ 15 300.00</b>	<b>+ 15 300.00</b>	<b>321 300.00</b>	<b>321 300.00</b>		
Art. 140	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
1 40 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Art. 142	<i>Restaurants, repas et cantines</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
1 42 0	Restaurants, repas et cantines							
Art. 143	<i>Service médical</i>	30 000.00	30 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	25 000.00	25 000.00	
1 43 0	Service médical	30 000.00	30 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	25 000.00	25 000.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 59, et l'art. 8 de l'annexe II.  Ce crédit est destiné à couvrir les frais du service médical indépendant intervenant pour l'ETF (notamment la réalisation des examens médicaux réguliers des agents de l'ETF, les frais d'un médecin-conseil et des médicaments, les équipements de premiers soins....). Prévisions: * Visites médicales annuelles (coût moyen pour 100 visites) * Visites du médecin-conseil de l'ETF et frais de consultation, y compris les frais de mission lors de la représentation de l'ETF devant le collège médical interinstitutionnel * Fournitures médicales et médicaments ou autres services médicaux. Si un éventuel soutien psychosocial devait être proposé au personnel, il faudra augmenter ce crédit. Prévisions revisées : Économies associées aux coûts réels pour la santé (-5 000 EUR nouveau transfert)
Art. 144	<i>Formation interne</i>	210 000.00	210 000.00	+ 20 300.00	+ 20 300.00	230 300.00	230 300.00	
1 44 0	Formation interne	210 000.00	210 000.00	+ 20 300.00	+ 20 300.00	230 300.00	230 300.00	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 24, paragraphe 3  Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, des recyclages professionnels, de l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'informations sur les questions de l'UE, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des consultants. Prévisions: * Ces crédits permettent un investissement minimal au niveau de l'entreprise et moins important au niveau individuel. La priorité sera donc accordée aux formations d'entreprise, aux séances de renforcement de l'esprit d'équipe, aux formations à la gestion, aux formations linguistiques, aux formations à la gestion de l'efficacité, etc. D'autres activités telles que le programme de soutien à l'étude ou les demandes de formation individuelles seront soutenues autant que possible en fonction de la consommation par la Fondation. Actuellement, 15 000 EUR sont prévus pour les classes linguistiques, 10 000 EUR pour les formations à la gestion de l'efficacité, 100 000 EUR pour les activités L&D de la Fondation et 55 000 EUR pour les activités ITR. Ces prévisions seront revues en fonction des besoins qui seront affinés après discussion avec la direction fin 2013. Prévisions revisées : Soutien accru à la formation à la gestion et aux activités opérationnelles afin de permettre au personnel de l'ETF d'atteindre des résultats optimaux dans le contexte de travail difficile de l'ETF (Tr3 + 35 300 EUR).
Art. 149	<i>Autres interventions</i>	66 000.00	66 000.00			66 000.00	66 000.00	
1 49 0	Autres interventions	66 000.00	66 000.00			66 000.00	66 000.00	Prévisions: * Activités de bien-être et festivités de Noël, cantine. Si la cantine devait être maintenue pendant toute l'année, le crédit devra être augmenté, étant donné que le coût mensuel moyen est d'environ 1 000 EUR.
<b>Chap. 15 Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>			<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
Art. 152	<i>Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>							
1 52 0	Experts nationaux détachés							Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des fonctionnaires nationaux ou internationaux et des employés du secteur privé temporairement affectés à l'ETF pour communiquer leurs connaissances dans des domaines dans lesquels ils bénéficient d'une très grande expérience. Prévisions: Aucun fonds n'est prévu pour les experts nationaux détachés.
<b>Chap. 17 Frais de réception et de représentation</b>		<b>12 000.00</b>	<b>12 000.00</b>			<b>12 000.00</b>	<b>12 000.00</b>	
Art. 170	<i>Frais de réception et de représentation</i>	12 000.00	12 000.00			12 000.00	12 000.00	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
1 70 0	Frais de réception et de représentation	12 000.00	12 000.00			12 000.00	12 000.00	Ce chapitre couvre les frais de réception des invités (ex. repas, dîners, etc.). Prévisions: * Demandes de restauration permanente (déjeuners et pauses-café). Le coût estimé couvrirait des dépenses moyennes de 20 EUR pour un total de 150 personnes sur l'année (invités + personnel de l'ETF). * Frais de représentation permanente, notamment les frais de restauration, de taxi et les petits cadeaux autorisés par le directeur. Les coûts estimés couvrirait des dépenses moyennes de 35 € pour un total de 120 colis/cadeaux sur l'année. * Frais de représentation liés aux activités organisées à la fin de l'année.
<b>Chap. 1 9 Pensions et allocations de pension</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>			<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
<i>Art. 190</i>	<i>Pensions et allocations de pension</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
1 90 0	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
<b>TITRE 1</b>	<b>TOTAL DU TITRE 1</b>	<b>13 443 000.00</b>	<b>13 443 000.00</b>	<b>- 623 800.00</b>	<b>- 623 800.00</b>	<b>12 819 200.00</b>	<b>12 819 200.00</b>	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
<b>TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT</b>								
<i>Chap. 2 0 Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>		610 334.00	610 334.00	- 61 300.00	- 61 300.00	549 034.00	549 034.00	
Art. 200 Location		17 291.00	17 291.00	- 5 620.00	- 5 620.00	11 671.00	11 671.00	Ce crédit est destiné à couvrir le bail immobilier. Prévisions: * Montant symbolique pour le loyer des locaux d'ETF dans la Villa Gualino: 1 EUR, à engager le 1.1.2014, à imputer le 1.1.2014 et à payer pour le 31.3.2014 au plus tard. * Loyer de bureau de la rue Joseph II : 16 789,23 EUR + indexation pour 2014 ?? (y compris 45,5 % de charges locatives en 2013 au titre de la LB 2030), à engager pour le 1.1.2014, à imputer le 1.1.2014 et à payer pour le 30.11.2014) * Réservation pour le bureau alternatif de l'ETF — Nouveau DA à lancer en 2013 (oct./oct.) comme indiqué dans le plan de continuité des activités (PCA), à engager pour le 31.7.2014, à imputer le 30.9.2014 et à payer pour le 30.9.2014. Prévisions revisées : Coûts des services de distribution d'énergie inférieurs aux prévisions initiales (Tr3 - 15 000 EUR)
2 00 0 Location		17 291.00	17 291.00	- 5 620.00	- 5 620.00	11 671.00	11 671.00	
Art. 201 Assurance		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
2 01 0 Assurance		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 202 Eau, gaz, électricité et chauffage		180 830.00	180 830.00	- 33 980.00	- 33 980.00	146 850.00	146 850.00	
2 02 0 Eau, gaz, électricité et chauffage		180 830.00	180 830.00	- 33 980.00	- 33 980.00	146 850.00	146 850.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de services publics (eau, gaz, électricité et chauffage). Prévisions: * Selon la tendance des dépenses actuelles et les prévisions relatives à la Villa Gualino, la somme à payer en 2013 devrait s'élever à 196 310 EUR. Compte tenu des coûts croissants de l'énergie et du gaz, il est préférable de garder une marge appropriée pour 2014 (à engager pour le 1.1.2014, à imputer le 31.12.2014, 60 % à payer le 30.5.2014 et le solde, pour le 31.12.2014). Prévisions revisées : Coûts des services de distribution d'énergie inférieurs aux prévisions initiales (Tr3 - 15 000 EUR)
Art. 203 Nettoyage et entretien		220 371.00	220 371.00	- 14 500.00	- 14 500.00	205 871.00	205 871.00	
2 03 0 Nettoyage et entretien		220 371.00	220 371.00	- 14 500.00	- 14 500.00	205 871.00	205 871.00	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien (infrastructure, parties, ascenseurs, chauffage, climatisation, conduits) et de nettoyage des parties communes comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071, ainsi que le nettoyage des parties du bâtiment occupées par l'ETF.  Le coût total du nettoyage et de l'entretien des parties communes du bâtiment varie en fonction du nombre de réparations et d'interventions non prévues au cours de l'année. L'âge de l'immeuble et de l'infrastructure ont comme corollaire pour cette estimation des risques de bris, de pannes et de besoins urgents susceptibles de découler de l'entretien préventif ou de remplacements. Prévisions: * Services de nettoyage: le premier mois de janvier sous l'actuel contrat coûtera 5 737,50 EUR. Un nouveau contrat sera ensuite passé dont les montants estimés pourraient s'élever à 6 000 EUR * 11 mois + une marge pour les services de nettoyage supplémentaires liés à des événements se déroulant dans les locaux de l'ETF (engagement: 1.1.2014, imputation: 31.12.2014, paiement: chaque mois à compter de janvier) * Remboursements des coûts de la VG (engagement partiel: le 1.1.2014, engagement total: le 31.1.2014, imputation: le 31.12.2014, paiement: 70 % pour le 30.4.2014, conciliation avant le 31.3.2015) * Maintenance de l'infrastructure technique * Entretien des espaces verts (engagement: le 1.1.2014, imputation trimestrielle, imputation totale le 31.12.2014, paiement à la fin de chaque trimestre: 375 EUR, paiement total pour le 31.3.2015) * Services de désinfection (engagement: le 31.1.2014, imputation trimestrielle, imputation totale le 31.12.2014, paiement trimestriel: 217,15 EUR pour le 31.3.2014, 217,75 EUR pour le 31.6.2014, 217,75 EUR pour le 31.9.2014, 217,75 EUR pour le 31.1.2015) * Travaux divers pour le nouveau contrat (peinture, déplacements - y compris le matériel) Prévisions revisées : Augmentation des dépenses liée au coût final (conciliation) du bâtiment de l'ETF (coût récemment communiqué par la région du Piémont). (Tr3 + 19 200 EUR)
Art. 204 Aménagement des locaux		25 785.00	25 785.00	- 8 200.00	- 8 200.00	17 585.00	17 585.00	
2 04 0 Aménagement des locaux		25 785.00	25 785.00	- 8 200.00	- 8 200.00	17 585.00	17 585.00	Ce crédit est destiné à couvrir la réalisation de petits travaux pour l'aménagement du bâtiment (modification des cloisons, plaques et panneaux, peinture, etc.). Prévisions: * Amélioration des espaces de bureau, peinture

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Art. 205	Sécurité et surveillance	107 887.00	107 887.00	+ 6 500.00	+ 6 500.00	114 387.00	114 387.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses ayant trait à la sécurité du bâtiment. Les activités suivantes sont rassemblées sous ce poste: surveillance, entretien du système anti-intrusion, achat et entretien d'un équipement contre l'incendie et coûts des inspections requises par le droit italien (loi 626).</p> <p>Prévisions: * Services de surveillance sur site: le calcul s'effectue sur la base de 260 jours de service basés sous le contrat actuel avec un petit arrondi pour tenir compte des événements imprévus (engagement: le 1.1.2014, imputation: pendant toute l'année, paiement: 16,67 % T1, 25 % T2-T3-T4, 8,33 % T1 a+1)</p> <p>* Inspections et radiosurveillance (engagement: 1.1.2014, imputation: pendant toute l'année, paiement: 16,67% T1, 25% T2-T3-T4, 8,3 % T1 a+1)</p> <p>* Maintenance de divers services de sécurité tels que les extincteurs portables et fixes, les portes de sécurité, les portes de sortie de secours, le système anti-intrusion, inclus aujourd'hui dans le contrat Gestione e manutenzione impianti tecnologici</p> <p>* Entretien des ascenseurs de l'ETF: un nouveau contrat sera passé pour 2014 avec Gestione e manutenzione impianti tecnologici</p> <p>* Services RSPP à partir du 15 juillet 2013: fissio 6451,81 + consulenza</p> <p>* Système du contrôle d'accès de l'ETF en 2013 (contrat Elex); le prix pour 2014 est de 5 006,86 EUR.</p> <p>Prévisions revisées : Nécessité de services de surveillance supplémentaires en raison des travaux de construction en cours (Tr3 + 11 500 EUR)</p>
2 05 0	Sécurité et surveillance	107 887.00	107 887.00	+ 6 500.00	+ 6 500.00	114 387.00	114 387.00	
Art. 209	Autres dépenses immobilières	58 170.00	58 170.00	- 5 500.00	- 5 500.00	52 670.00	52 670.00	
2 09 0	Autres dépenses immobilières	58 170.00	58 170.00	- 5 500.00	- 5 500.00	52 670.00	52 670.00	
Chap. 2 1	Technologies de l'information et des communications	761 616.00	761 616.00	+ 113 620.00	+ 113 620.00	875 236.00	875 236.00	
Art. 210	Dépenses TIC	601 716.00	601 716.00	+ 136 790.00	+ 136 790.00	738 506.00	738 506.00	
2 10 0	Matériel TIC	83 200.00	83 200.00	+ 80 700.00	+ 80 700.00	163 900.00	163 900.00	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	281 252.00	281 252.00	+ 124 850.00	+ 124 850.00	406 102.00	406 102.00	<p>Ce poste a été crédité pour couvrir l'achat d'applications logicielles standard et le développement de systèmes logiciels.</p> <p>Prévisions: * Contrat de support technique CITRIX + consultance sur site CON/12/ETF/0020 (à engager pour le 30.9.2014); le prix pour la 3e année s'élève à 12 550 + 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Support de maintenance annuelle NoteBooks</li> <li>* Maintenance Lotus Notes SW CON/12/ETF/0025 (à engager pour le 1.1.2014)</li> <li>* Maintenance Oracle pour 2013 (à engager pour le 1.1.2014)</li> <li>* Maintenance ALLEGRO: 10 800 EUR (à engager pour le 1.1.2014)</li> <li>* Couverture de deux ans "SSL Certificated" jusqu'au 27.3.2014</li> <li>* Renouvellement du moniteur d'adresses IP SolarWinds, maintenance du logiciel Vmware (à acheter au cours de T2/2014) pour une durée de trois ans, renouvellement FWC Commission de Microsoft, maintenance annuelle pour 32 licences BO, maintenance annuelle du navigateur SQL, coût de maintenance annuelle des licences Trend Micro Enterprise Security Suite, maintenance de Citrix Xendesktop, maintenance de Swing Integrator en mai 2014, renouvellement de la maintenance et du soutien des logiciels Crossware Email Signature, renouvellement des services de sécurité du courriel hébergé par Websense, maintenance du logiciel STATA, maintenance du logiciel Sitecore, renouvellement des connexions IBM Extranet PVU user et Authorised user, services en ligne (Prezi, GoToMeeting)</li> <li>* Dépenses de développement logiciel pour les procédés TI permettant de soutenir les activités de la Fondation, correspondant à 265 personnes/jours: intégration Allegro, intégration ABAC, connexions Knowledge Management et Lotus Notes et projet Dashboard, soutien de GlobalPlatform for qualifications, Sharepoint Consultancy, Connections Consultancy,</li> </ul> <p>Prévisions révisées : Amélioration de l'intranet, du site web, de la gestion des documents, des systèmes de gestion internes (Tr3 + 146 000 EUR)</p>	
2 10 2	Autres dépenses	p.m. p.m.		p.m. p.m.		p.m. p.m.		<p>Ce poste a été crédité pour couvrir les frais associés à la maintenance et à l'entretien du matériel informatique et des logiciels, dont l'achat de biens informatiques durables, la maintenance et d'autres interventions. Soutien des infrastructures: les frais principaux de ce poste sont imputés aux contrats actuels de maintenance et de soutien du matériel informatique (pour les serveurs et l'infrastructure du réseau) et des logiciels comme Microsoft Office, Oracle et IBM Lotus Notes.</p> <p>Prévisions: À partir de 2011, cette ligne a été répartie sur les lignes budgétaires 2100 et 2101.</p>	
2 10 3	Coûts des télécoms	237 264.00	237 264.00	- 68 760.00	- 68 760.00	168 504.00	168 504.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes des abonnements, coûts des communications et coûts internet.</p> <p>Prévisions: * Fournisseur de service Internet: nouveau fournisseur à partir de février 2014; estimation: marché non encore attribué (30.9.2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Coût de la configuration du central IP PBX actuel afin d'utiliser des comptes SIP</li> <li>* Belgacom Tour Madou (engagement: 1.1.2013)</li> <li>* Dépenses Télécom (engagement: 1.1.2014), estimation basée sur les années antérieures: environ 130 000 EUR</li> <li>* Maintenance du standard téléphonique PBX IP</li> <li>* Extension du serveur IP PBX Unified Messaging et fax</li> <li>* Intégration Skype</li> </ul> <p>Prévisions révisées :</p>	
2 10 4	Coût des équipements de télécommunication	p.m. p.m.		p.m. p.m.		p.m. p.m.		<p>Ce crédit est destiné à couvrir les coûts afférents à l'équipement liés aux télécommunications, dont les câbles, l'achat, la location, l'installation, l'entretien, la documentation, et les contrats de maintenance du système téléphonique interne.</p> <p>Prévisions: Cette ligne a été fusionnée avec la ligne budgétaire 2103.</p>	
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	159 900.00	159 900.00	- 23 170.00	- 23 170.00	136 730.00	136 730.00	<p>Ces fonds visent à couvrir les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE.</p> <p>Prévisions: * Redevances ABAC (engagement: 1.1.2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Redevances ABAC Asset</li> <li>* Hébergement informatique d'ABAC</li> <li>* Redevance S-Testa dans le cadre du contrat actuel avec Orange/HP jusqu'au 28 septembre 2014; coût d'installation de TESTA-ng avec option T-Systems MPLS 37K et coût annuel pour environ 9K</li> </ul>	
<b>Chap. 22 Biens meubles et frais accessoires</b>		<b>105 600.00</b>	<b>105 600.00</b>	<b>+ 329 932.88</b>	<b>+ 329 932.88</b>	<b>435 532.88</b>	<b>435 532.88</b>		
Art. 220 <i>Installations techniques et matériel bureautique</i>		23 100.00	23 100.00			23 100.00	23 100.00		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	23 100.00	23 100.00			23 100.00	23 100.00	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation. Ce crédit est également utilisé pour le remplacement général du matériel bureautique ancien comme les télécopieurs, reliées etc. Prévisions: * Location de copieurs (engagement: 1.1.2013, imputation sur toute l'année, paiement: 80 % au cours de T1, 20 % au cours de T4) * Location de distributeurs d'eau + 50 EUR d'indexation éventuelle (engagement: 28.2.2013, imputation sur l'ensemble de l'année, paiement: au cours de T2)	
2 20 2	Location	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la location/le crédit-bail du matériel/équipement, qui n'est pas économique ou difficile à acheter en raison d'une limitation des ressources budgétaires disponibles (photocopieurs par ex.).	
2 20 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien et de réparation du matériel et des équipements énumérés aux postes 2200 à 2202 et le coût des photocopies additionnelles dépassant le nombre prévu dans le contrat-cadre du fournisseur de la Fondation.	
Art. 221	Mobilier	82 500.00	82 500.00	+ 329 932.88	+ 329 932.88	412 432.88	412 432.88	Ce crédit couvre l'achat de nouveaux meubles. Prévisions: * Remplacement des chaises de bureau, dont des modèles ergonomiques* 90 nouveaux fauteuils pliants pour la salle Europa* 30 nouvelles tables pliantes et polyvalentes pour la salle Europa* Nouveau mobilier d'accueil complet (en vue de profiter au maximum des contrats et services d'accueil et de surveillance) Prévisions revisées : Les intérêts liés à la subvention de 2014 sont affectés à l'achat de mobilier de bureau - remplacement d'une partie du mobilier actuel, dont certaines pièces sont vieilles de plus de 15 ans (nouvelle recette)	
2 21 0	Achat	82 500.00	82 500.00	+ 329 932.88	+ 329 932.88	412 432.88	412 432.88		
Art. 223	Transport	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
2 23 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'utilisation, l'entretien, le carburant et les frais annexes du véhicule de la Fondation. Le véhicule a été déclassé et il n'est pas prévu de le remplacer.	
Art. 225	Documentation et bibliothèque	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
2 25 0	Achat de publications non opérationnelles et abonnements	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat de publications et d'abonnements, destinés à l'utilisation générale de l'ETF et/ou à l'utilisation des services non-opérationnels (par ex. manuels informatiques, manuels juridiques, journaux, périodiques etc.).	
<b>Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif</b>		<b>108 450.00</b>	<b>108 450.00</b>	<b>- 5 000.00</b>	<b>- 5 000.00</b>	<b>103 450.00</b>	<b>103 450.00</b>		
Art. 230	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	55 000.00	55 000.00		
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	- 5 000.00	- 5 000.00	55 000.00	55 000.00	Prévisions: * Articles de papeterie au logo de l'ETF (2 000 fardes + 2 000 blocs-notes) * Papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite, etc. * Articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris, etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs * Articles supplémentaires pour le 20e anniversaire * Articles de papeterie (engagement: 25% chaque trimestre, imputation sur l'ensemble de l'année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante, paiement: 25 % par trimestre avec une échéance finale à T1 a n+1) Prévisions revisées :	
Art. 232	Charges financières	2 000.00	2 000.00			2 000.00	2 000.00		
2 32 0	Diverses dépenses financières	2 000.00	2 000.00			2 000.00	2 000.00	Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts Prévisions: * Dépenses diverses (dont frais bancaires)	
2 32 1	Pertes de change	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
2 32 2	Autres frais financiers	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
Art. 233	Frais de contentieux	15 000.00	15 000.00			15 000.00	15 000.00		
2 33 0	Frais de contentieux	15 000.00	15 000.00			15 000.00	15 000.00	Ce poste est destiné à couvrir * les frais généraux de contentieux, * les frais de justice, * les honoraires des avocats indépendants. Prévisions: * Liées à des litiges en cours et futurs, hautement volatils. En cas d'imprévu, des transferts devraient être envisagés pendant l'année.	
Art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	26 950.00	26 950.00			p 146 250.00	26 950.00		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014		
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI			
2 35 0	Assurances diverses	18 450.00	18 450.00			18 450.00	18 450.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu).</p> <p>Prévisions: * 2 000 EUR pour l'assurance accidents VANBREDA (engagement: T2, imputation: 75 %/an, 25% T1 a+1, paiement en T2, conciliation a+1)</p> <p>* Responsabilité civile MARSH (engagement: T2, imputation: 75 %/a, 25% T1 a+1, à payer pour T2, conciliation a+1)</p> <p>* Vol simple et vol qualifié ALLIANZ (engagement: T3, imputation: 50%/a, 50% a+1, à payer pour T3, conciliation a+1)</p> <p>* Assurance collective par rapport aux accidents pour les non statuaires (VanBreda)</p> <p>* Incendie, ARD et assurance électronique UNIPOL (engagement: T3, imputation: 50% a, 50% a+1, paiement: T3, conciliation: a+1)</p> <p>* Réserve pour conciliation</p>		
2 35 2	Frais divers de réunions internes	5 000.00	5 000.00			5 000.00	5 000.00	<p>Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF.</p> <p>Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement seront couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement.</p> <p>Prévisions: * Frais de restauration afférents aux réunions internes à l'ETF (eau, casse-croûte et apéritif)</p>		
2 35 5	Menues dépenses	3 500.00	3 500.00			3 500.00	3 500.00	<p>Ce poste est destiné à couvrir les autres dépenses opérationnelles qui ne sont pas couvertes (par ex. fenêtres/portes cassées, inondations, plomberie, changement de serrures, etc.).</p> <p>Prévisions: * Régie d'avances (engagement: 50% au cours de T2, 50% au cours de T3; imputation: à répartir sur l'année, paiement: 50 % au cours de T3, 50% au cours de T4)</p> <p>* Dépenses urgentes du personnel en service (engagement: T1, imputation: pendant toute l'année si nécessaire)</p>		
Art. 236	Publications	4 500.00	4 500.00			4 500.00	4 500.00			
2 36 0	Publications	4 500.00	4 500.00			4 500.00	4 500.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais des documents juridiques que la Fondation est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.).</p> <p>Prévisions: * Publication du budget de l'ETF et des documents connexes au Journal officiel</p>		
<b>Chap. 2 4 Affranchissement et télécommunications</b>		<b>31 000.00</b>	<b>31 000.00</b>	<b>- 4 000.00</b>	<b>- 4 000.00</b>	<b>27 000.00</b>	<b>27 000.00</b>			
Art. 240	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	- 4 000.00	- 4 000.00	27 000.00	27 000.00			
2 40 0	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	- 4 000.00	- 4 000.00	27 000.00	27 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de correspondance et de port, dont l'expédition de colis par la poste.</p> <p>Prévisions: * Achat de timbres</p> <p>* DHL, estimation basée sur l'exercice antérieur</p> <p>Prévisions revisées :</p>		
Art. 241	Télécommunications	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.			
2 41 0	Abonnements et redevances	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.			
2 41 1	Équipement									
<b>Chap. 2 5 Frais de réunion et de convocation</b>		<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>			<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>			
Art. 250	Frais de réunion et de convocation	100 000.00	100 000.00			100 000.00	100 000.00			
2 50 0	Frais généraux de réunions	100 000.00	100 000.00			100 000.00	100 000.00	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réunion du conseil de direction et la participation des membres dudit conseil à d'autres réunions organisées par l'ETF.</p> <p>Prévisions: * Première réunion du CD: Turin, 2 jours, 50 participants (27 invités, 7 indépendants, 13 agents de l'ETF)*</p> <p>Deuxième réunion du CD: Turin, 2 jours, 50 participants (27 invités, 7 indépendants, 13 agents de l'ETF), nuits additionnelles éventuelles en cas de liaison avec la conférence de la Fondation</p>		
<b>TITRE 2</b>		<b>TOTAL DU TITRE 2</b>	<b>1 717 000.00</b>	<b>1 717 000.00</b>	<b>+ 373 252.88</b>	<b>+ 373 252.88</b>	<b>2 090 252.88</b>	<b>2 090 252.88</b>		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
<b>TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES</b>									
<b>Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles</b>		<b>872 100.00</b>	<b>872 100.00</b>	<b>+ 85 000.00</b>	<b>+ 85 000.00</b>	<b>957 100.00</b>	<b>957 100.00</b>		
<i>Art. 300 Documentation opérationnelle</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
3 00 0 Achat de publications et d'abonnements opérationnels		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est utilisé pour l'achat de publications et d'abonnements destinés à l'utilisation des services opérationnels. Prévisions: Achat régulier de publications opérationnelles (journaux, revues, magazines et ressources en ligne en rapport avec les activités de l'ETF, plus livres, articles et autres ressources électroniques requises par le personnel)	
<i>Art. 301 Diffusion des informations</i>		<i>667 100.00</i>	<i>667 100.00</i>	<i>+ 105 000.00</i>	<i>+ 85 000.00</i>	<i>772 100.00</i>	<i>752 100.00</i>		
3 01 0 Publications générales		667 100.00	667 100.00	+ 105 000.00	+ 85 000.00	772 100.00	752 100.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution des publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les manifestations institutionnelles et les activités concernant la mise à jour et le développement du site web. Prévisions: * MÉDIAS NUMÉRIQUES: fournir un accès régulier aux connaissances de l'ETF à tous les groupes cibles par l'intermédiaire du site web et des blogs spécialisés de l'ETF; s'engager envers les parties prenantes et les publics cibles principaux à travers les médias sociaux sur une base régulière. * Événements de la Fondation: organisation d'événements générant un dialogue et une communication face à face avec les parties prenantes pendant toute l'année, notamment deux conférences de la Fondation * Publications et production de contenu: production et diffusion d'informations imprimées et en ligne de grande qualité sur d'importantes questions thématiques et sujets d'expertise; § Préparation du matériel audiovisuel par l'intermédiaire de podcasts, de vidéos et de présentations; § Préparation d'une diversité de produits d'intérêt pour les médias; § Insertion d'articles dans la presse spécialisée. * Diffusion et promotion § Développement de nouveaux formats pour un échange régulier d'informations; § Fourniture d'un accès aux connaissances de l'ETF pour tous les groupes cibles par l'intermédiaire du site web de l'ETF grâce à des mises à jour régulières de l'information; § Développement d'outils interactifs pour soutenir la communication bilatérale; § Interaction avec un grand public grâce à des contacts sur les médias sociaux; § Renforcement et élargissement des contacts médiatiques; § Engagement auprès des médias à travers les médias sociaux. § Préparation d'une diversité de produits d'intérêt pour les médias; § Insertion d'articles dans la presse spécialisée. Prévisions revisées : Ajustement du budget prévu pour la conférence de l'ETF par rapport au nombre actualisé de participants. Les membres du conseil ont par ailleurs demandé une vidéo pour présenter les activités de l'ETF. (Tr3 + 35 000 EUR)	
<i>Art. 303 Associations professionnelles et frais de participation</i>		<i>5 000.00</i>	<i>5 000.00</i>			<i>5 000.00</i>	<i>5 000.00</i>		
3 03 0 Associations professionnelles et frais de participation		5 000.00	5 000.00			5 000.00	5 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation. Prévisions: Frais d'affiliation auprès de cinq organisations	
<i>Art. 304 Frais de traduction</i>		<i>200 000.00</i>	<i>200 000.00</i>	<i>- 20 000.00</i>		<i>180 000.00</i>	<i>200 000.00</i>		
3 04 0 Frais de traduction		200 000.00	200 000.00	- 20 000.00		180 000.00	200 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques. Prévisions: Documents pour les réunions du CD et les procédures écrites,gouvernance générale/lettres/direction,publications institutionnelles et médias ,documents web.Si des crédits se libèrent, la traduction du magazine «Live and Learn» sera envisagée. Prévisions revisées :	
<i>Art. 305 Réunions du collège consultatif</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>		
3 05 0 Réunions du collège consultatif		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.		
<b>Chap. 3 1 Actions prioritaires : activités du programme de travail</b>		<b>3 361 400.00</b>	<b>3 361 400.00</b>	<b>+ 180 100.00</b>	<b>+ 180 100.00</b>	<b>3 541 500.00</b>	<b>3 541 500.00</b>		

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Art. 310	<i>Actions prioritaires : Activités du programme de travail</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
3 10 0	Soutien à la Commission: Contribution au cycle de projet pour les programmes ENPI, IPA, DCECI	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 311	<i>Renforcement des capacités, analyse d'informations pour les pays partenaires</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
3 11 0	Renforcement des capacités, analyse d'informations pour les pays partenaires	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 312	<i>Activités de développement – domaines thématiques</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
3 12 0	Activités de développement – domaines thématiques	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 313	<i>Frais divers relatifs aux activités du programme de travail</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>			<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	
3 13 0	Frais d'assurance relatifs aux activités du programme de travail	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'assurance relatifs aux activités du programme de travail.
Art. 314	<i>Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes</i>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>			<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	250 000.00	250 000.00			250 000.00	250 000.00	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de développement des ressources humaines. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que la publication associée et les frais de traduction. Prévisions: Entretien et mise en œuvre du programme annuel des évaluations de projet conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF (150 000 EUR) Contribution à la réalisation des objectifs de l'ETF soutenant la conformité avec le cadre réglementaire (50 000 EUR) Renforcement de la capacité de l'ETF à échanger des informations et des bonnes pratiques avec les États membres donateurs et les organisations internationales au profit des pays partenaires (50 000 EUR)  Prévisions revisées : Audit externe des comptes de l'ETF; à la demande de la Cour des comptes européenne, l'ETF externalise cet audit (Tr3 + 15 000 EUR).
Art. 315	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage</i>	<b>1 370 700.00</b>	<b>1 370 700.00</b>	<b>+ 25 700.00</b>	<b>- 58 000.00</b>	<b>1 396 400.00</b>	<b>1 312 700.00</b>	
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	1 370 700.00	1 370 700.00	+ 25 700.00	- 58 000.00	1 396 400.00	1 312 700.00	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les publications associées et les frais de traduction. Prévisions revisées : En raison du manque de sécurité en Libye, l'ETF organise certaines des activités prévues dans son programme de travail dans ses locaux à Turin, ce qui résulte en une augmentation des coûts (Tr3 + 22 000 EUR, Tr4 + 3 700 EUR). Étant donné que des crédits de paiement sont requis sur d'autres lignes, vu le rythme de paiement relativement plus lent, une partie est affectée aux lignes qui en ont le plus besoin (Tr3 + 22 000 EUR, Tr4 - 80 000 EUR)
Art. 316	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement</i>	<b>777 800.00</b>	<b>777 800.00</b>	<b>- 4 700.00</b>	<b>+ 11 000.00</b>	<b>773 100.00</b>	<b>788 800.00</b>	

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014		
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI			
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	777 800.00	777 800.00	- 4 700.00	+ 11 000.00	773 100.00	788 800.00	Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement. La ligne budgétaire inclut les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.		
Art. 317	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement	342 300.00	342 300.00	+ 22 000.00	+ 70 000.00	364 300.00	412 300.00	Prévisions revisées : La disponibilité liée aux activités achevées est mise à la disposition d'autres projets opérationnels (Tr3+ 11 000 EUR, Tr4 - 15 700 EUR). Crédit de paiement augmenté sur la base d'estimations actuelles d'ici la fin de l'année (Tr3 + 11 000 EUR).		
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	342 300.00	342 300.00	+ 22 000.00	+ 70 000.00	364 300.00	412 300.00	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique de développement de la Commission européenne et de pays partenaires par le biais de l'innovation et de l'apprentissage. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.		
Art. 318	Projets dans le développement des compétences thématiques	620 600.00	620 600.00	+ 137 100.00	+ 157 100.00	757 700.00	777 700.00	Prévisions revisées : Fonds supplémentaires requis pour des projets en Asie centrale, soutien à la participation tadjik à l'atelier pour l'entrepreneuriat des femmes et achèvement de la collecte de données afin de mettre à jour le rapport EFP en Turkménistan (Tr3 + 10 000 EUR, Tr4 + 12 000 EUR). Crédit de paiement augmenté sur la base d'estimations actuelles d'ici la fin de l'année (Tr3 + 10 000 EUR, Tr4 + 40 000 EUR).		
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	435 600.00	435 600.00	+ 3 000.00	+ 23 000.00	438 600.00	458 600.00	Cette ligne budgétaire couvre les frais de développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.		
Art. 319	Projets: Innovation & Apprentissage	185 000.00	185 000.00	+ 134 100.00	+ 134 100.00	319 100.00	319 100.00	Prévisions revisées : Fonds supplémentaires requis pour une mise en œuvre plus adaptée des communautés entrepreneuriales, afin d'optimiser les interventions de l'ETF (Tr3 + 3 000 EUR).		
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	185 000.00	185 000.00	+ 134 100.00	+ 134 100.00	319 100.00	319 100.00	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique fondée sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction.		
<b>Chap. 3 2 Missions opérationnelles</b>		<b>750 000.00</b>	<b>750 000.00</b>			<b>750 000.00</b>	<b>750 000.00</b>			
Art. 320	Missions opérationnelles	750 000.00	750 000.00			750 000.00	750 000.00			
3 20 0	Missions opérationnelles	750 000.00	750 000.00			750 000.00	750 000.00	Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.		
<b>TITRE 3</b>		<b>TOTAL DU TITRE 3</b>	<b>4 983 500.00</b>	<b>4 983 500.00</b>	<b>+ 265 100.00</b>	<b>+ 265 100.00</b>	<b>5 248 600.00</b>	<b>5 248 600.00</b>	Prévisions: À partir de 2011, les coûts de mission sont ventilés en deux lignes: missions administratives (1300) et missions opérationnelles (3200). Les missions opérationnelles couvriront les missions opérationnelles du département Opérations, du PMEU, de l'ECU et de la Direction.	

**TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne**

<b>Chap. 8 0</b>	<b>0</b>	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			
Art. 880	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			
<b>TITRE 8</b>	<b>TOTAL DU TITRE 8</b>	p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	

## TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

<b>Chap. 9 9 Dépenses non spécialement prévues</b>	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 990 Réserve	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
9 90 0 Réserve	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
<b>TITRE 9 TOTAL DU TITRE 9</b>	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	

## TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

<b>Chap. 10 1 Résultats des années antérieures</b>	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
10 10 Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
10 10 0 Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
<b>TITRE 10 TOTAL DU TITRE 10</b>	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	

<b>TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF</b>	<b>20 143 500.00</b>	<b>20 143 500.00</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>+ 14 552.88</b>	<b>20 158 052.88</b>	<b>20 158 052.88</b>	
--	----------------------	----------------------	--------------------	--------------------	----------------------	----------------------	--

## TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)

<b>Chap. 4 1 Coopération avec d'autres institutions internationales</b>	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 410 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
4 10 0 Banque mondiale	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 411 Coopération avec d'autres institutions internationales	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
4 11 0 Agence suisse pour le développement et la coopération	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
<b>Chap. 4 2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations</b>	<b>1 425 183.40</b>	<b>1 425 183.40</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>2 363 738.63</b>	<b>2 363 738.63</b>	
Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	1 425 183.40	1 425 183.40	+ 150 200.00	+ 150 200.00	2 363 738.63	2 363 738.63	
4 20 0 Le projet GEMM	1 425 183.40	1 425 183.40			1 425 183.40	1 425 183.40	Prévisions: En 2013, l'ETF a reçu de la DG DEVCO un montant de 594 721,60 EUR en tant que premier préfinancement au titre du projet GEMM (Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée). Les 472 663,40 EUR intégrés dans le présent budget rectificatif en tant que fonds non utilisés des exercices précédents sont issus de ce premier préfinancement; ils sont destinés à la conclusion et au financement des activités prévues dans la phase 2013 du projet. Quant aux 952 520 EUR reçus comme second préfinancement pour le projet GEMM, ils seront consacrés aux activités prévues dans la phase 2014 du projet. Le projet dispose d'un budget total de 3 130 000 EUR (comportant une participation de l'ETF à hauteur de 1 130 000 EUR) et devrait être finalisé en 2015.
4 20 1 Le projet FRAME	788 355.23	788 355.23	+ 150 200.00	+ 150 200.00	938 555.23	938 555.23	
<b>Chap. 4 3 Coopération avec des institutions nationales</b>	<b>24 682.22</b>	<b>24 682.22</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>24 682.22</b>	<b>24 682.22</b>	Prévisions: En 2013, l'ETF a reçu 1 249 800 EUR de la DG Élargissement en tant que préfinancement des 1 400 000 EUR prévus pour le futur projet FRAME à mettre en œuvre durant la période 2013-2014. Les 788 355,23 EUR intégrés dans le présent budget rectificatif sont issus de ce premier versement et sont destinés à la conclusion et au financement des activités prévues dans la phase 2013 du projet. Prévisions révisées : L'ETF a reçu le dernier versement pour le projet FRAME (150 200 EUR). Les activités devraient s'achever à la fin 2014, tandis que les paiements, les rapports et l'audit continueront début 2015.

Poste/Art.	Titre	Budget Adopté (Budget révisé 1 / 2014)		Amendements 2 / 2014		Budget révisé 2 / 2014		Prévisions 2014
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	
Art. 430	Coopération avec des institutions italiennes	24 682.22	24 682.22			24 682.22	24 682.22	
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes	24 682.22	24 682.22			24 682.22	24 682.22	Prévisions: Les 24 682,22 EUR non utilisés des exercices budgétaires précédents provenant du financement du ministère italien des affaires étrangères seront investis dans la finalisation et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban.
<b>Chap. 4 4 Exécution des projets des Etats membres de l'UE</b>		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
Art. 440	Projets relatifs à des accords bilatéraux entre les Etats membres de l'UE et des pays tiers	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
4 40 0	Assistance technique	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
4 40 1	Programme italien pour les petites et moyennes entreprises en Albanie (ISMEPA)	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	
<b>TITRE 4</b>	<b>TOTAL DU TITRE 4</b>	<b>2 238 220.85</b>	<b>2 238 220.85</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>+ 150 200.00</b>	<b>2 388 420.85</b>	<b>2 388 420.85</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF</b>								
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>								

**FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS 2014**

GB/14/DEC/017

<b>Grade</b>	<b>2014</b> postes autorisés		<b>2013</b> postes autorisés		<b>2012</b> Situation au 31 Dec 2012	
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1			1	1
AD 13		4			4	
AD 12		10			10	7
AD 11		8			8	11
AD 10		4			3	1
AD 9		12			12	12
AD 8		8			6	5
AD 7		14			15	20
AD 6					3	
AD 5						3
<i>Sous-total AD</i>	<i>0</i>	<i>61</i>	<i>0</i>	<i>62</i>	<i>0</i>	<i>60</i>
AST 11						
AST 10		3			7	1
AST 9		8			3	5
AST 8		6			5	5
AST 7		4			7	6
AST 6		4			1	3
AST 5		5			6	3
AST 4		2			1	3
AST 3		1			4	6
AST 2						1
AST 1						
<i>Sous-total AST</i>	<i></i>	<i>33</i>	<i></i>	<i>34</i>	<i></i>	<i>33</i>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>93</b>

**Chapitre 3 0**

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2014	2015
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	145 951	145 951
Crédits 2014	<b>957 100</b>	811 149
Total	1 103 051	<b>957 100</b>
		145 951

**Chapitre 3 1**

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2014	2015
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	1 367 124	1 367 124
Crédits 2014	<b>3 541 500</b>	2 174 376
Total	4 908 624	<b>3 541 500</b>
		1 367 124

**Chapitre 3 2**

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2014	2015
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	181 304	181 304
Crédits 2014	<b>750 000</b>	568 696
Total	931 304	<b>750 000</b>
		181 304